

## **Le Collectif des Fondations**

**Document approuvé par les membres le 17 février 2016**

# Cadre de référence

Ce cadre de référence se veut un outil simple afin de faciliter l'adhésion des fondations aux démarches du collectif. Ce cadre de référence cherche à préciser, tant au plan de sa finalité et de ses valeurs qu'au plan de son fonctionnement et de son mode de gestion interne, la nature de ce collectif.

1. Historique
2. Sa finalité
3. Ses caractéristiques
4. Son membership
5. Son fonctionnement interne
6. Ses communications

Annexe :

Fondations adhérentes (31 décembre 2015)

# 1. Historique

## Naissance d'une mobilisation et prise de position

Interpellées par la conjoncture sociale et politique du moment, des fondations québécoises se rencontraient en octobre 2014. Comme acteurs philanthropiques, nous nous interrogeons sur les impacts possibles de la révision des programmes et de la fiscalité sur la société et, plus particulièrement, des effets sur les inégalités sociales.

Le 11 mars 2015, dans une lettre ouverte publiée dans *Le Devoir*, les dirigeants de 9 fondations québécoises<sup>1</sup> prenaient collectivement la parole pour exprimer leurs préoccupations et témoigner de l'inquiétude ressentie par les personnes, les familles et les communautés qu'elles appuient, et ce au moment où plusieurs programmes gouvernementaux étaient remis en question et où la fiscalité faisait l'objet d'un examen en profondeur. Soucieuses de contribuer de façon constructive au débat et sans rejeter l'idée de gérer les finances publiques de manière responsable, ces fondations ont interpellé le gouvernement du Québec en lui proposant de se doter d'un outil permettant de bien mesurer l'effet des projets de réforme sur les citoyens et sur les communautés, en particulier quant à leur impact sur les inégalités, et à rendre publiques ces évaluations. Quelques semaines auparavant, par voie de correspondance, ces préoccupations et propositions ont également été communiquées personnellement au Premier ministre, au Président du Conseil du Trésor ainsi qu'aux ministres des Finances et de l'Emploi.

Quelques semaines plus tard, le 22 avril 2015, s'est déroulé l'événement « *Les inégalités au Québec: restons vigilants* » à Montréal. Pour l'occasion, plus de 120 personnes ont répondu à l'appel lancé par les fondations, qui comme elles, se sentaient interpellées par la question des mesures d'impact des politiques publiques sur les inégalités sociales.

À travers ses démarches, les fondations à l'origine du collectif souhaitaient :

- Témoigner de leurs préoccupations et de celles des groupes avec lesquels elles travaillent
- Démontrer de l'écoute à l'égard de ces préoccupations
- Introduire un doute auprès des décideurs
- Proposer à l'État qu'il adopte un outil pour mesurer les impacts des choix et des politiques publiques sur les inégalités sociales
- Rester vigilant en contribuant au développement d'un outil, d'une méthode pour évaluer périodiquement les impacts sur les inégalités sociales
- Rassembler une diversité de fondations autour de ce message

## Un collectif qui s'élargit

Dans la foulée de ces démarches et suite au rendez-vous d'avril, de nouvelles fondations expriment leurs intérêts à se joindre au collectif. Le 9 septembre 2015, près d'une trentaine de fondations confirment leur intérêt à joindre leurs efforts afin d'honorer le travail entrepris par le collectif des 9 fondations signataires.

Collectivement, les Fondations souhaitent poursuivre le travail en cherchant ensemble à « **favoriser la mise en place d'une alliance<sup>2</sup> qui a pour but de susciter les appuis variés nécessaires pour que le gouvernement adopte et applique des mesures destinées à réduire les inégalités sociales.**

---

<sup>1</sup> Ont été cosignataires de cette lettre publique la Fondation Béati, la Fondation Berthiaume-Du-Tremblay, la Fondation de la Famille J.W. McConnell, la Fondation des YMCA du Québec, la Fondation Dufresne et Gauthier, la Fondation Léa-Roback, la Fondation Lucie et André Chagnon, la Fondation Solstice et la Fondation Y des femmes.

<sup>2</sup> Interprétée comme la réunion autour d'une idée commune ou le partage d'un dénominateur commun tout en laissant la liberté d'action à chacun de ses membres.

## **2. Sa finalité**

### **Mission**

Le Collectif des Fondations se veut un espace ouvert, de travail et de vigilance, permettant à des fondations de faire alliance entre elles afin d'assurer que les politiques publiques favorisent la réduction des inégalités (ou à tout le moins ne les aggravent pas).

### **Objectifs**

Les membres du collectif agissent ensemble en poursuivant les objectifs suivants :

1. Susciter un dialogue et un questionnement parmi les décideurs au sujet des impacts sur les inégalités
2. Proposer à l'État qu'il adopte un outil pour qu'il mesure les impacts des choix et des politiques publiques sur les inégalités sociales
3. Rester vigilant en contribuant au développement d'un outil (ou méthode) pour évaluer périodiquement les impacts sur les inégalités sociales
4. Rassembler une diversité de fondations autour de ce message;

### **Rôle**

Le Collectif a essentiellement pour rôle d'être :

1. Un lieu d'apprentissage et de partage de réflexions concernant les inégalités sociales et le rôle des fondations dans le contexte social actuel
2. Un soutien aux démarches concourant aux objectifs poursuivis
3. Un lieu de vigilance

Le Collectif se veut, pour les fondations qui y adhèrent, un espace :

- Pour accroître la portée et le rayonnement de leurs interventions respectives
- Pour être partie prenante d'une force d'influence et de propositions auprès des instances publiques et privées
- Pour travailler sur des projets communs
- Pour faire évoluer nos pratiques philanthropiques
- Pour avoir une meilleure connaissance des autres fondations et élargir son réseau de contacts

### **3. Ses caractéristiques**

Les principaux traits suivants déterminent le caractère propre du collectif et traduisent essentiellement l'approche privilégiée par ce dernier :

#### 1. La simplicité

Le Collectif se veut une organisation simple. Un principe guidera la réalisation de l'ensemble de ces actions : déployer le minimum d'efforts et de ressources pour un maximum d'impact.

#### 2. La souplesse

Le Collectif se veut un espace souple. Pour ses membres, le collectif doit rester un espace capable de s'adapter à un contexte qui change et à une capacité d'action de ses membres qui peut fluctuer selon des conjonctures en pleine évolution. L'existence du Collectif n'est pas une finalité en soi.

#### 3. La créativité et le leadership

Le Collectif se veut un espace où l'apport de tous et toutes sera privilégié. Nous croyons qu'ensemble nous irons plus loin.

#### 4. La transparence

Le Collectif se veut un espace teinté de rapports simples, égalitaires, honnêtes, francs entre ses composantes.

### **4. Son membership**

- L'adhésion au Collectif des Fondations est ouvert à toute fondation québécoise, privée ou publique qui partage les objectifs et les finalités du collectif
- L'adhésion au collectif postule un engagement du membre qui soit observable
- L'adhésion au collectif est sans obligation financière
- On convient que le collectif recherche davantage une diversité de membres plutôt que la quantité

## **5. Son fonctionnement**

### **Son fonctionnement général**

- Le Collectif se veut un espace ouvert où des fondations non membres mais qui auront montré de l'intérêt pour les travaux du collectif continueront à être informées et invitées à s'associer à des moments de réflexions ou d'action du collectif
- Le Collectif se veut un espace où les fondations peuvent déposer des enjeux qui les mobilisent sans engager le collectif (en restant bien entendu à l'intérieur de sa mission)
- Le Collectif favorisera la recherche de consensus et d'unité dans son mode de décision
- Chaque membre aura le loisir de s'investir selon ses capacités et son niveau d'adhésion à la mise en œuvre d'une action
- Dans le cas de prises de positions publiques qui seraient partagées parmi les membres, que la règle de la majorité s'applique pour que le collectif puisse s'exprimer
- Le Collectif verra, au besoin, à mandater tout groupe de travail (pouvant être formé de membres et de non membres) pour l'assister dans la réalisation d'un projet ou d'objectif particulier

### **Sa gouvernance**

- Le Collectif verra à se doter d'une présidence et d'un porte-parole
- Le Collectif attendra de cette présidence, un rôle de leadership; il convient que la présidence du collectif aura, entre autres, le mandat de voir à la préparation et à d'animation des rencontres du Collectif, de concert avec la personne à la liaison
- Le Collectif convient que la présidence du Collectif s'appuiera sur un Comité de coordination (préparation de l'ordre du jour, communication, préparation des dossiers) composé de quatre fondations membres du collectif
- Le Collectif convient que le pilotage, c'est-à-dire toute prise de décision stratégique, soit assumé par le Collectif, que ce soit en présence physique, téléphonique ou par l'entremise d'une communication écrite par courriel

### **Ressources (humaines, matérielles ou financières)**

- Le Collectif souhaite qu'il n'y ait pas de barrières à la participation aux activités du collectif, liées aux capacités de chacune des organisations;
- Que ce soit pour le fonctionnement régulier, des projets, des publications ou des événements, chacune des organisations membre du collectif sera appelée à participer à la hauteur de ses capacités

## **Liaison, suivi et secrétariat**

- Le Collectif convient, afin de soutenir ses activités, de se doter d'une ressource pouvant assurer des fonctions de liaisons, de secrétariat et de suivi de dossier<sup>3</sup>

## **6. Ses communications**

- Le Collectif convient que les activités de communications soient assumées en ayant recours aux ressources disponibles au sein de ses membres; ponctuellement, le Collectif pourrait avoir recours à une ressource externe

---

<sup>3</sup> Les membres ont convenu de l'intérêt de s'adjoindre un ou une agente de liaison, ayant une expertise analyse de politiques publiques, attaché à un centre de recherche, pouvant être accueillie par une fondation membre à tour de rôle. On convient que le financement de cette ressource serait assumé par le Collectif.

# Annexe :

## Fondations adhérente (31 décembre 2015)

- |   |   |
|---|---|
| 1) Fondation Lucie et André Chagnon       | 17) Centraide Centraide Gaspésie Les Iles             |
| 2) Fondation de la famille J.W.McConnell  | 18) Centraide Sud-Ouest du Québec                     |
| 3) Fondation Solstice                     | 19) Centraide Saguenay-Lac-St-Jean                    |
| 4) Fondation Léa-Roback                   | 20) Centraide Richelieu-Yamaska                       |
| 5) Les YMCA du Québec                     | 21) Centraide Outaouais                               |
| 6) L'Œuvre Léger                          | 22) Centraide Lanaudière                              |
| 7) Fondation Berthiaume-Du-Tremblay       | 23) Centraide KRTB-Côte-du-Sud                        |
| 8) Fondation Dufresne et Gauthier         | 24) Centraide Haute-Côte-Nord/Manicouagan             |
| 9) Fondation Y des femmes                 | 25) Centraide Centraide Bas-Saint-Laurent             |
| 10) Fondation Mirella & Lino Saputo       | 26) Centraide Duplessis                               |
| 11) Fondation Léo-Cormier                 | 27) Centraide Centre-du-Québec                        |
| 12) Fondation Béati                       | 28) Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides     |
| 13) Centraide du Grand Montréal           | 29) Centraide Laurentides                             |
| 14) Centraide Québec Chaudière-Appalaches | 30) Centraide Abitibi Témiscamingue et Nord-du-Québec |
| 15) Centraide Mauricie                    |   |
| 16) Centraide Estrie                      |   |